



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE D'APTITUDE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
DU CADRE D'EMPLOIS DES RÉDACTEURS TERRITORIAUX**

.-.-.-.-.-

ANNÉE 2026

La Présidente du Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;

VU :

- le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L327-7, L327-3, L411-8, L451-9, L452-24, L452-35, L513-20, L523-1, L523-3 à L523-6 ;
- le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;
- le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, notamment l'article 7 ;
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion ;
- le décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude par voie de promotion interne du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux est fixée comme suit :

Validité de la liste d'aptitude : 2 ans

Date d'effet : 1^{er} juillet 2026

<u>NOM -PRÉNOM</u>
ALVES DOMINGUES Janine
BASSET Élodie
BLANDIN Sandrine
BLASY Frédérique

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20260629-RH-A-2026-149-AR
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026

BOUCHER Charlène
BOUCHER Valérie
BRETON Sylvie
CARLIER Gilbert
CHAMBRAUD Emmanuelle
COGNOT Laurence
DALLIER Isabelle
DELORY Virginie
DELRIEU Stéphanie
DOMINGUES Maria
DUPUIS Marie-France
DURALIJA Irène
FARES Rafika
FOUDA Aurélie
GÉRARD Cécile
LAMBLOT Anne
LAMOTTE Nathalie
LANGBEEN Marie-Hélène
LARGUINHO Anne-Marie
LE MOAN Gwénaëlle
LÉPINE Charlotte
LUCAS Karine
MALTAVERNE Céline
MANIGAUT Jessica

MONNOT Virginie
MORANA Patricia
MOULIN Laurence
PERES Maria Delphina
ROBIN Nelly
STUBER Hanane
SUSSEST-LAPORTE Nelly
VENGADES VARARAO Manjula
VENOT-TRÉVISAN Emma

Article 2 : Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de deux ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera publiée et transmise aux collectivités et établissements publics affiliés au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne et à M. le Préfet du Département.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission au contrôle de légalité.

Fait à LIEUSAIN, le 29 juin 2026

La Présidente du Centre départemental de gestion,
Maire d'Arville



Anne THIBAUT,
Officier de l'ordre national du Mérite



**Centre de gestion
de Seine-et-Marne**
Fonction Publique Territoriale

**DIRECTION DES FINANCES DE L'ÉTAT ET
DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES**
2ème Bureau
PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE
77010 MELUN Cedex

Service des Instances paritaires

Affaire suivie par : Mme Anne-Marie RODRIGUES

Tél : 01.64.14.17.41

Objet : Arrêté n° RH-A-2026-149 du 29 juin 2026 fixant la liste d'aptitude par voie de promotion interne du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux avec effet au 1^{er} juillet 2026 (application du décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 fixant les dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale).

ATTESTATION

Je soussignée, Anne THIBAUT, Présidente du Centre départemental de gestion, atteste, au vu de l'état informatif des effectifs connu par l'établissement à la date du 31 décembre 2025 que le nombre de fonctionnaires en position d'activité ou de détachement dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au titre des collectivités et établissements publics affiliés, est de 925. L'application de la proportion des nominations fixée à raison d'un recrutement pour deux nominations intervenues dans l'ensemble des collectivités ou établissements affiliés à 8 % de l'effectif des fonctionnaires en position d'activité et de détachement dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au 31 décembre 2025, prévue à l'article 2 du décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 susvisé, permet de dégager 37 postes pour l'année 2026.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à LIEUSAIN, le 29 juin 2026

La Présidente du Centre départemental de gestion,
Maire d'Arville,


Anne THIBAUT,
Officier de l'ordre national du Mérite

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20260629-RH-A-2026-149-AR
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026